

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **15^e** jour du mois de **novembre** de l'an **2021**, à **19 h 30**, au P'tit Bonheur, situé au 162, rue Miquelon, Saint-Camille, à laquelle sont présents :

Présences :

- M. Philippe Pagé, maire
- M. Pierre Bellerose, conseiller
- M. Enzo Marceau, conseiller
- Mme Christiane Bonneau, conseillère
- M. Adrien Beaudoin, conseiller
- M. Joël Nadeau, conseiller
- Mme Martine Lanctôt, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2021-11-199

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le point 8.7 « Affichage du poste d'agent de développement en communication » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications précédentes et en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1. Adoption des comptes à payer – Octobre 2021

3.2. Journal de facturation – Octobre 2021

3.3. Calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil municipal

3.4. Contribution des partenaires au Programme d'intervention des communautés (PIC) – Université de Sherbrooke

3.5. Répartition des dossiers municipaux des nouveaux élus(es)

3.6. Renouvellement du bail pour le local de la Fabrique de la paroisse Cœur-Immaculé-de-Marie dans le Centre Le Camillois

3.7. Trio étudiant Desjardins pour l'emploi – Participation financière 2022

3.8. Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Adhésion 2022

4. LÉGISLATION

4.1. Dépôt des formulaires des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET

6. TRANSPORT ET VOIRIE

6.1. Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Reddition de comptes

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

7.1. Renouvellement du contrat avec Englobe – GSI Environnement pour la disposition du compost

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1. Liste des permis émis du mois d'octobre 2021

8.2. Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources – Adhésion 2022

8.3. Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme

8.4. Demande au PIIA pour le lot 6 078 143, rue Proulx

8.5. Demande au PIIA pour le lot 6 078 214, 79, rue Desrivières

8.6. Demande au PIIA et de dérogation mineure pour le lots 6 078 206, 87, rue Desrivières

8.7. Affichage du poste d'agent de développement en communication

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1. Embauche du préposé à l'entretien de la patinoire

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

11. CORRESPONDANCE

11.1. Copie de la correspondance

12. VARIA

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2021-11-200

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2 INVITÉ(S) ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

2.1 Période de questions des citoyens

MME HUGUETTE JARRET

Information concernant les activités physiques qui reprendront avec la Coopérative d'habitation la Corvée.

MME NATHALIE JULIEN

Question sur la personne responsable du dossier du Plan de développement d'une communauté nourricière.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2021-11-201

3.1 Adoption des comptes à payer – Octobre 2021

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 1^{er} octobre au 4 novembre 2021 au montant soixante-quinze mille cinq cent soixante-trois dollars et quatre-vingt-huit cents (75 563,88 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Octobre 2021

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois d'octobre 2021.

2021-11-202

3.3 Calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil municipal

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le calendrier des séances du conseil municipal 2022 suivant :

Séance
17 janvier 2022
7 février 2022
7 mars 2022
4 avril 2022
2 mai 2022
6 juin 2022
4 juillet 2022
15 août 2022
12 septembre 2022
17 octobre 2022
7 novembre 2022
12 décembre 2022

QUE l'heure des séances ordinaires du conseil municipal soit 19 h et que le lieu des séances soit au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon.

ADOPTÉE

2021-11-203

3.4 Contribution des partenaires au Programme d'intervention des communautés (PIC) – Université de Sherbrooke

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille est partenaire au Programme d'intervention dans les communautés depuis 2019 avec l'Université de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis à la Municipalité d'avoir plusieurs équipes d'étudiants pour effectuer des mandats ciblés par le conseil municipal et qui sont en lien direct avec la planification stratégique;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin
Appuyé par Martine Lanctôt
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

QUE la Municipalité verse la cotisation obligatoire de cent dollars (100 \$).

QUE la Municipalité verse une contribution volontaire pour l'appui au programme de mille dollars (1 000 \$).

ADOPTÉE

2021-11-204

3.5 Répartition des dossiers municipaux des nouveaux élus(es)

Tout d'abord, la directrice générale tient à féliciter les nouveaux membres du conseil municipal en poste à la suite des élections municipales de 2021, soient :

Maire : Philippe Pagé
Siège numéro 1 : Pierre Bellerose
Siège numéro 2 : Enzo Marceau
Siège numéro 3 : Christiane Bonneau
Siège numéro 4 : Adrien Beaudoin
Siège numéro 5 : Joël Nadeau
Siège numéro 6 : Martine Lanctôt

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères mentionnent le ou les responsables pour les dossiers suivants :

AMÉNAGEMENT ET URBANISME (PIERRE BELLEROSE)

- a. Développement domiciliaire
- b. Projet d'égout
- c. Infrastructures
- d. Pollution lumineuse
- e. Sécurité au village
- f. Comité consultatif d'urbanisme
- g. Refonte des règlements d'urbanisme

SÉCURITÉ PUBLIQUE (ADRIEN BEAUDOIN)

- a. Mesures d'urgence
- b. Service de sécurité incendie
- c. Comité de sécurité incendie de la MRC des Sources
- d. Comité de la sécurité publique de la MRC des Sources

ENVIRONNEMENT (ADRIEN BEAUDOIN)

- a. Régie des Hameaux
- b. Projet En mode solutions nature (**Enzo Marceau et Joël Nadeau**)
- c. Comité de suivi plan de gestion des matières résiduelles MRC des Sources
- d. Gestion des matières résiduelles
- e. Changements climatiques (**Christiane Bonneau et Joël Nadeau**)

MILIEU DE VIE ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ (MARTINE LANCTÔT)

- a. Comité de suivi du FOC (Fabrication d'origine camilloise)
- b. Comité MADA (Municipalité amie des aînés)
- c. Famille (école, Maison des jeunes, garderies, Politique familiale)
- d. Accueil nouveaux arrivants
- e. Départ des aînés
- f. Animation du sentier familial

DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL

- a. Plan de développement d'une communauté nourricière (**Enzo Marceau et Christiane Bonneau**)
- b. Planification stratégique (**Martine Lanctôt et Joël Nadeau**)
- c. Appui, mutualisation et participation au développement des organismes (**Enzo Marceau**)

RÉGIE INTERNE (MARTINE LANCTÔT)

- a. Ressources humaines
- b. Conditions de travail des employés

VIE DÉMOCRATIQUE (JOËL NADEAU ET CHRISTIANE BONNEAU)

- a. Relation avec les citoyens
- b. Transparence du conseil municipal
- c. Sécurité de nos installations informatiques

CULTURE, COMMUNICATION ET NUMÉRIQUE (ENZO MARCEAU ET CHRISTIANE BONNEAU)

- a. Communication de la Municipalité;
- b. Relation avec le milieu pour le développement culturel
- c. Littérature numérique

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Enzo Marceau

Et adopté à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte la répartition des dossiers telle que mentionnée ci-haut présentée.

ADOPTÉE

2021-11-205

3.6 Renouvellement du bail avec la Fabrique de la Paroisse du Cœur-Immaculé-de-Marie dans le Centre Le Camillois

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la Paroisse du Cœur-Immaculé-de-Marie loue un espace de bureau dans le Centre Le Camillois;

CONSIDÉRANT QUE le bail vient à échéance le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette location est de cent dollars (100 \$) par mois;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la Paroisse du Cœur-Immaculé-de-Marie souhaite louer cet espace pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de nommer des signataires pour le renouvellement de ce bail;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Joël Nadeau

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil autorise le renouvellement de ce bail pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

QUE le conseil nomme M. Philippe Pagé, maire et Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le renouvellement de ce bail, le cas échéant, avec les modalités déterminées entre les deux parties.

ADOPTÉE

2021-11-206

3.7 Trio étudiant Desjardins pour l'emploi – Participation financière 2022

CONSIDÉRANT QUE le programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi apporte plus d'emplois étudiants dans la région;

CONSIDÉRANT QU'il aide les jeunes à acquérir de l'expérience et donne un bon départ sur le marché du travail;

CONSIDÉRANT QU'il favorise le réseautage des jeunes avec les employeurs de la région et valorise l'emploi étudiant;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille participe financièrement en accordant un montant de mille dollars (1 000 \$) à Trio étudiant Desjardins pour l'emploi pour l'année 2022.

QUE ce montant soit pris dans le budget d'opération 2022 de la Municipalité.

ADOPTÉE

2021-11-207

3.8 Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Adhésion 2022

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adhère à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) pour l'année 2022 par le biais de la quote-part de la MRC des Sources.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

4.1 Dépôt des formulaires des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que les membres du conseil ont déposé leurs déclarations des intérêts pécuniaires.

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET

6 TRANSPORT ET VOIRIE

2021-11-208

6.1 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Reddition de comptes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés dans le rang 16 de Saint-Camille ou les frais inhérents sont admissibles au Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE);

CONSIDÉRANT le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière de dix mille dollars (10 000 \$) a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

CONSIDÉRANT QUE la dépense nette pour la Municipalité est de dix-huit mille huit cent soixante-quatre dollars et dix-sept cents (18 864,17 \$);

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille approuve la dépense de dix-huit mille huit cent soixante-quatre dollars et dix-sept cents (18 864,17 \$) relatives aux travaux d'amélioration réalisés dans le rang 16 de Saint-Camille et des frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

QUE dix mille dollars (10 000 \$) de la dépense soit pris dans le PPA-CE.

QUE la différence soit prise à même le budget d'opération de la Municipalité.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2021-11-209

7.1 Renouvellement du contrat avec Englobe – GSI Environnement pour la disposition du compost

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille doit renouveler son contrat avec Englobe – GSI Environnement pour la disposition du compost en 2022;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte l'entente pour la disposition du compost avec Englobe – GSI Environnement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, au prix de soixante-quatre dollars et vingt-cinq cents (64.25 \$) par tonne métrique.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer ladite entente avec Englobe – GSI Environnement pour la disposition du compost.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois d'octobre 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des permis émis du mois d'octobre 2021.

2021-11-210

8.2 Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources – Adhésion 2022

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle son adhésion 2022 à la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources au montant de quatre-vingt-dix dollars (90 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

2021-11-211

8.3 Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le mandat de M. Pascal Andrieux, de M. Henri-Paul Bellerose, et de Mme Marie-Ève Bisson prend fin en novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE M. Henri-Paul Bellerose ne souhaite pas renouveler son mandat auprès du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE Mme Rosie Guimond a mentionné son intérêt à faire partie du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil nomme M. Pascal Andrieux, Mme Marie-Ève Bisson et Mme Rosie Guimond membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'en novembre 2023.

ADOPTÉE

2021-11-212

8.4 Demande au PIIA pour le lot 6 078 143, rue Proulx

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent débiter leur projet de construction d'une résidence unifamiliale par l'installation d'un puits et d'une fosse septique;

CONSIDÉRANT QUE pendant la construction des équipements, une maison mobile sera installée comme roulotte de chantier pour abriter la famille;

CONSIDÉRANT QU'en plus du permis de construction pour les équipements, un certificat d'autorisation devra être émis pour la roulotte de chantier, pour une durée d'un an, renouvelable une année, le tout pendant la réalisation des travaux de construction;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation en vigueur au niveau de l'implantation pour la construction ainsi que pour le puits et les installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé s'intègre bien avec son environnement et ne pose pas de préjudice;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver la demande au PIIA, soit l'implantation du projet, telle que déposée, conditionnellement au dépôt par les propriétaires d'un échéancier avec les dates des interventions projetées.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que cet échéancier doive spécifier, entre autres, les dates approximatives pour l'élaboration d'un plan de construction, le dépôt du plan de construction complet et final, du choix de l'entrepreneur, de la date de début et de fin des travaux de construction afin de permettre l'analyse et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ainsi que l'approbation du permis par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité recommandent de vérifier l'état de l'avancement du projet en parallèle avec l'échéancier, au minimum, au moment du renouvellement du certificat d'autorisation de la roulotte de chantier, que le certificat ne sera pas renouvelé si les travaux n'avancent pas comme prévu et que les propriétaires devront, dans ce cas, retirer la roulotte de chantier et trouver une autre solution pour se loger en attendant la fin des travaux;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte cette demande de permis au PIIA conditionnellement au dépôt d'un échéancier avec les spécifications mentionnées ci-dessus par les propriétaires.

ADOPTÉE

2021-11-213

8.5 Demande au PIIA pour le lot 6 078 214, 79, rue Desrivières

CONSIDÉRANT la nature de la demande, soit la construction d'un garage isolé d'une dimension de douze (12) pieds par 16 (seize) pieds sur dalle de béton;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé s'intègre bien avec son environnement et ne pose pas de préjudice ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'approuver cette demande au PIIA;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte cette demande de permis au PIIA pour le lot 6 078 214 du 79, rue Desrivières.

ADOPTÉE

2021-11-214

8.6 Demande au PIIA et de dérogation mineure pour le lot 6 078 206, 87, rue Desrivières

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à construire un bâtiment accessoire annexé d'une dimension de sept (7) pieds de long par trois (3) pieds de large et quatre (4) pieds de haut pour y abriter une génératrice;

CONSIDÉRANT QUE l'abri sera vissé à l'immeuble existant, que le recouvrement extérieur serait en vinyle de couleur gris et la toiture en bardeau gris ou noir et que le tout sera assis sur la dalle de béton;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure vise à permettre la construction d'un abri pour la génératrice en cour latérale et que ce projet est dérogatoire, puisque l'article 7.5.2 du règlement de zonage 2002-04 et ses amendements stipule que :

*Implantation dans la cour latérale
Seuls les accessoires autorisés dans les cours avant, ainsi que les constructions souterraines, les points d'attache de corde à linge, les compteurs d'électricité, les piscines, les équipements de jeux, les foyers extérieurs ou barbecue permanents, les antennes, les thermopompes, les abris d'auto entre le 15 septembre et le 1er mai sont autorisés dans les cours latérales.*

CONSIDÉRANT QUE la demande au PIIA vise donc l'approbation de la construction d'un abri et que la demande de dérogation vise à permettre l'installation de la génératrice implantée en cour latérale du bâtiment existant, puisque le règlement ne spécifie pas que ce type d'accessoire est autorisé en cour latérale;

CONSIDÉRANT QUE le projet avait déjà fait l'objet d'une demande au PIIA et qu'il avait été accepté, en cour arrière, sous la résolution 2021-07-146;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas possible, pour des raisons électriques, de placer l'équipement de la génératrice à l'arrière du bâtiment et qu'elle doit absolument être implantée sur le côté;

CONSIDÉRANT QUE l'abri pour une génératrice, considéré comme un bâtiment complémentaire annexé, doit être implanté à deux (2) mètres de la ligne latérale du lot conformément à la grille de spécification et qu'il y a amplement l'espace pour le faire;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé s'intègre bien avec son environnement et ne pose pas de préjudice;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'approuver cette demande au PIIA ainsi que la demande de dérogation mineure;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin
Appuyé par Martine Lanctôt
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le conseil municipal accepte cette demande de permis au PIIA et de dérogation mineure pour le lot 6 078 206, 87, rue Desrivières.

QUE la résolution 2021-07-146 soit abrogée.

ADOPTÉE

2021-11-215

8.7 Affichage du poste d'agent de développement en communication

CONSIDÉRANT QUE M. Samuel Morier a donné sa démission et que celle-ci sera effective à partir du 25 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agent de développement en communication sera vacant et qu'il est nécessaire de pourvoir ce poste;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à afficher le poste d'agent de développement en communication.

ADOPTÉE

2021-11-216

8.8 Motion de remerciements et de félicitations à M. Samuel Morier

CONSIDÉRANT QUE M. Morier a annoncé qu'il quittera ses fonctions à la Municipalité du canton de Saint-Camille le 25 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal souhaitent lui transmettre ses remerciements pour son mandat à Saint-Camille;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil municipal remercient M. Morier pour son professionnalisme tout au long de son mandat à Saint-Camille.

QUE les membres du conseil mentionnent à M. Morier qu'il a été très apprécié dans la communauté de Saint-Camille notamment par sa facilité d'approche et qu'ils en sont reconnaissants.

QUE les membres du conseil municipal souhaitent bon succès à M. Morier dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

2021-11-217

9.1 Embauche du préposé à l'entretien de la patinoire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a affiché le poste de préposé à l'entretien de la patinoire;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

*Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la Municipalité embauche M. Benjamin Giguère pour le poste de préposé à l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2021-2022.

ADOPTÉE

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

MME HUGUETTE JARRET

Information concernant le départ d'un aîné et de la plaque à produire lors d'un départ d'un aîné.

Question sur l'emplacement du terrain acquis par la Municipalité pour le nouveau développement domiciliaire.

M. FRÉDÉRIC LAROCHE

Question sur le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'octobre.

Questions sur l'analyse et la possibilité d'avoir différents scénarios d'emplacement pour la station des eaux usées dans le projet d'égout.

MME NATHALIE JULIEN

Questions sur l'avancement du développement domiciliaire.

Question sur le projet du réseau d'égout, l'avancement du projet, la rencontre publique, les étapes du projet, etc.

11 CORRESPONDANCE

11.1 Copie de la correspondance

La correspondance du mois est remise à l'ensemble des membres du conseil.

12 VARIA

2021-11-218

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la présente séance soit levée à 20 h 05.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Pagé, Maire